

Notre webinaire débutera à 10h00 comme prévu!



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



COMPÉTENCE
CULTURE

COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

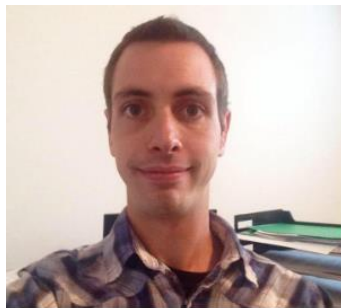
Développé par:



Avec l'aide financière de :



Votre équipe d'animateurs/concepteurs



Pierre-Olivier Lemieux
Conseiller, santé et sécurité
Morneau Shepell



Nathalie St-Laurent
Conseillère, santé et sécurité
Morneau Shepell



Yannick Doucet
Conseiller, santé et sécurité
Morneau Shepell

**Notre séance
débutera à 10h00
comme prévu!**



Maryse Desjardins, L.LB
Chargée de projet pour les CSMO
Gestionnaire, Service de
formation SST, Morneau Shepell



Chapitre 1

Introduction

Mesures de prévention à mettre en place

- Mesures de prévention générales
- Mesures d'hygiène
- Mesures de distanciation

Outils proposés pour vos suivi

- Outils analyse de risque (Morneau Shepell)

Chapitre 2

Révision des procédures

- Documents proposés par Morneau Shepell
- Autres sources de documentation

En cas de contamination

- Mesures à respecter (en cas de contamination)

Information et Formation des employés

- Formation virtuelle
- Rencontre d'information virtuelle
- Capsule vidéo (pour les employés)

Chapitre 3

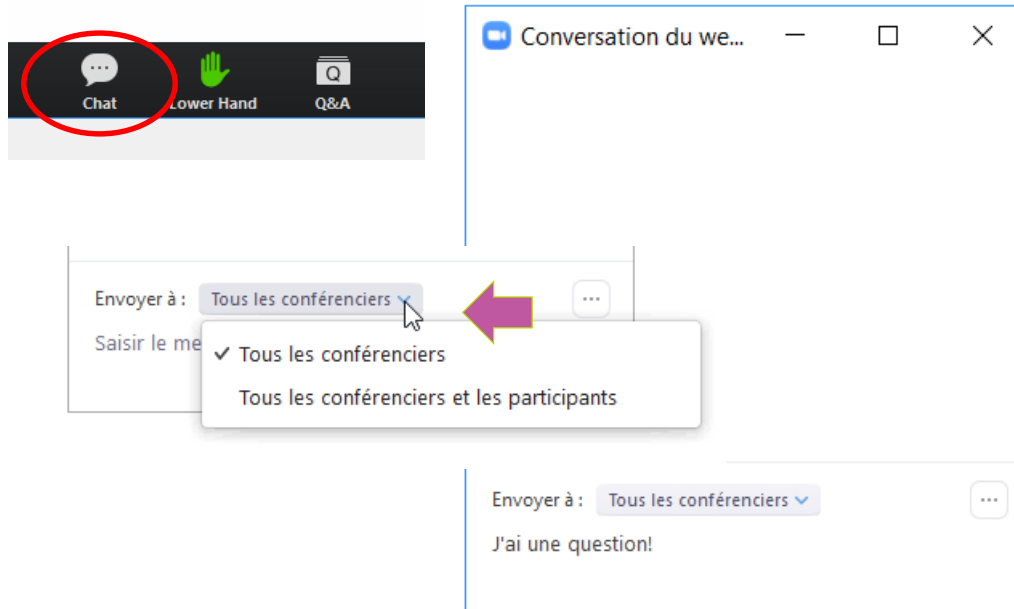
Mise en contexte

- Revue des droits et obligations (employeur et employés)

Rôles et responsabilités des intervenants

- Rôle du superviseur
- Rôle du travailleur
- Implication du comité de SST (s'il existe)

Ouvrez votre boîte de clavardage (glissez votre souris au bas de votre écran et cliquez sur :



Assistance technique en ligne

Dans le clavardage:

https://support.zoom.us/hc/fr?flash_digest=a30bed658ee3c83b97e99bde31242f53066e79f5



Chapitre 1/Plan d'action et mesures préventives pour une reprise ou un maintien des activités sécuritaire

Introduction

Mesures de prévention à mettre en place

- Mesures de prévention générales
- Mesures d'hygiène
- Mesures de distanciation

Outils proposés pour vos suivi

- Outils analyse de risque (Morneau Shepell)

Avec l'aide financière de :

Québec 



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

MORNEAU
SHEPELL 

Mesures de prévention générales

Avant la reprise des activités:

- Favoriser le télétravail avant tout si possible
- Informer ses employés de ne pas se présenter au travail s'ils ont des symptômes similaires à ceux de la Covid-19
- Favoriser la stabilité des équipes
- Prévoir les mesures d'hygiène et de distanciation physique

Pendant:

- Questionner ***quotidiennement*** ses employés à leur arrivée
- Isoler les employés susceptibles d'être contaminés
- Maintenir les mesures d'hygiènes et de distanciation physique
- Fournir les EPI adéquats



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



COMPÉTENCE
CULTURE
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Mesures d'hygiène – Générale

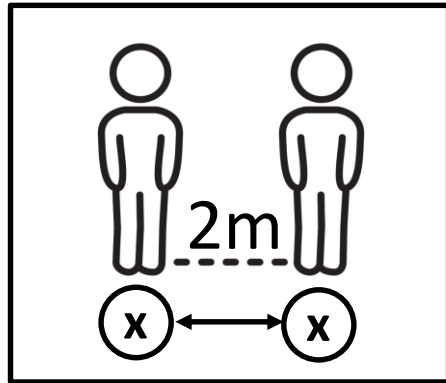
- Arts de la scène et salles de spectacles
- Poste de caisse
- Ascenseur
- Musée
- Bibliothèque



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Mesures de distanciation



MAX
X personnes

ou



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



**MORNEAU
SHEPELL**

Exemples de mesures de distanciation

- Art de la scène et salle de spectacle
- Planification des horaires de travail
- Musée
- Bibliothèque

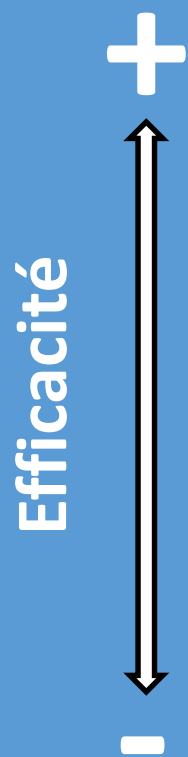


ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



MORNEAU
SHEPELL 

Efficacité des moyens de prévention



Réduire à la source

- Favoriser le télétravail
- Utiliser la technologie pour les rencontres et la formation

Entre la source et la personne (collective)

- Respecter le 2m de distanciation
- Le couvre-visage (mesure collective)
- Lavage des mains
- Écrans de protection (plexiglas)

Auprès de la personne (individuelle)

- Masque, lunette, gants et visière
- Informer les travailleurs de l'étiquette respiratoire



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Outils proposés

- Élaboration d'un plan d'action pour la reprise



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Microsite Morneau Shepell

Modèle de Plan
d'action COVID-19

Outils pour la reprise des activités (Covid-19)

Faire défiler vers le bas

https://wuhhbncdgm.formstack.com/forms/reprise_des_activites_covid19

Outil de création du plan d'action

Objectif de l'outil

Outiller le gestionnaire sur les mesures à prendre afin de pouvoir répondre adéquatement aux exigences de la santé publique et de la CNESST

Orienter le gestionnaire sur « Quoi faire » et non pas sur « Comment le faire »



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Outil de création du plan d'action

Mesures préventives mises en œuvre pour la reprise des activités par Entreprise ABC inc (Test)

Mesures générales de communication, de surveillance et d'exclusion

Responsable

- Tous les employés sont informés de ne pas se présenter au travail s'ils présentent des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 tels que la fièvre, la perte de l'odorat ou du goût, de la toux ou des difficultés respiratoires.
- Les personnes externes à l'entreprise, dont les clients et les sous-traitants, ont reçu une communication à ce sujet.
- Un questionnaire de vérification de l'état de santé des travailleurs est distribué chaque jour avant le début du quart de travail.
- L'employé susceptible d'avoir été contaminé pendant son quart de travail est immédiatement isolé et un moyen de raccompagnement sûr est prévu.
- Lorsqu'un employé obtient un résultat positif à la COVID-19, la santé publique est informée en composant le 1 877 644-4545.
- Un moyen de décontamination des lieux de travail est prévu si un travailleur est contaminé.
- Les directives pour le retour au travail émises par la santé publique sont respectées, c'est-à-dire 14 jours écoulés avant le retour au travail à partir du début de la maladie dans sa phase aiguë, fièvre terminée depuis au moins 48 heures, et 24 heures sans symptôme.
- Lorsqu'un employé est en attente des résultats, il est isolé.
- Lorsqu'un travailleur revient de voyage, il est isolé 14 jours.
- Lorsqu'un employé est en contact avec une personne contaminée, les mesures suivantes sont appliquées :
 - Si le risque est élevé, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un proche, il est isolé pendant 14 jours même si son résultat est négatif.
 - Si le risque est modéré, l'isolement à domicile est recommandé.
 - Si le risque est faible, par exemple a croisé une personne contaminée, il n'y a aucune restriction. La surveillance des symptômes demeure importante.

Yannick Doucet

Mesures de prévention générales sur l'hygiène et la distanciation physique

Responsable

- Les mesures d'hygiène sont communiquées aux employés.
- Tout le matériel et les installations sanitaires sont disponibles.
- Des ressources sont affectées au nettoyage et à la désinfection.
- Des ressources sont affectées à la surveillance (respect des deux mètres, mesures d'hygiène, symptômes).
- La planification des horaires répond aux mesures de distanciation de deux mètres entre les travailleurs.

Yannick Doucet

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

MORNEAU
SHEPELL



Chapitre 2/Boîte à outil du gestionnaire pour une reprise ou un maintien des activités sécuritaire

Révision des procédures

- Documents proposés par Morneau Shepell
- Autres sources de documentation

Correction des situations non conformes

- Mesures à respecter (en cas de contamination)

Information et Formation des employés

- Formation virtuelle
- Rencontre d'information virtuelle
- Capsule vidéo

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

Avec l'aide financière de :

Québec 

MORNEAU
SHEPELL 



Procédures à mettre en place

- Questionnaire santé quotidien sur les symptômes
- Registre de désinfection
- Formulaire d'engagement des travailleurs
- Procédure en cas de contact d'une personne contaminée
- Inspection des lieux de travail
- Règlement en santé & sécurité
- Politique en santé & sécurité
- Clientèle agressive
- Adaptation au Secourisme en milieu de travail
- Grille d'évaluation quotidienne des mesures

Microsite Morneau Shepell

Modèles d'annexes,
formulaires et
affiches

Outils pour la reprise des activités (Covid-19)

Faire défiler vers le bas

<https://spark.adobe.com/page/fdL1lsZoKx47h/>

Outils de la CNESST



CNESST

- Trousse COVID-19 selon le secteur d'activités
- Formulaires
- FAQ

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

**COMPÉTENCE
CULTURE**
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

**MORNEAU
SHEPELL** 



Fiches de l'INSPQ

- Fiches de recommandations disponibles par secteur d'activités (ex: bibliothèque)

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/COVID-19-2937-travailleurs-secteur-administratif-covid19.pdf>

<https://www.inspq.qc.ca/>



Travail administratif

Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail – Recommandations intérimaires

 Pour des milieux de travail en santé
Réseau de santé publique
en santé au travail

Dernière mise à jour le 12 juin 2020 : modifications apportées en jaune.

Ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire est confirmée par les autorités de santé publique. Selon les connaissances actuelles, il est connu que la maladie peut être transmise par des personnes asymptomatiques, porteuses de la maladie. Par conséquent, des mesures préventives sont recommandées en tout temps.

Toute reprise des services non essentiels doit être effectuée de sorte que la transmission de la COVID-19 soit contrôlée. Afin d'éviter une reprise de la transmission, plusieurs conditions décrites [ici](#) doivent être respectées.

Les mesures de prévention recommandées par le gouvernement pour la population générale et les [recommandations de base pour tous les milieux de travail](#) s'appliquent, à moins que des mesures plus restrictives ne soient précisées.

Une attention particulière doit être accordée aux travailleuses enceintes et aux travailleurs avec des

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

De l'INSPQ

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieus-travail-covid19.pdf>

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

L'Institut

Expertises

Formation

Nos productions

Accueil > Nos productions > Publications

COVID-19 : Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail

Lire le document 

Les recommandations de la santé publique en santé au travail s'appuient sur un principe de hiérarchie des mesures de prévention et de protection en santé au travail en fonction de leur efficacité dans le contexte particulier de la COVID-19. Les mesures présentées dans cette fiche s'ajoutent aux autres mesures recommandées pour les milieux de travail et les travailleurs, qui combinées augmentent la protection des travailleurs, telles que :

- L'exclusion des cas, des contacts de cas et des travailleurs symptomatiques.
- L'application de l'hygiène des mains et le respect de l'étiquette respiratoire et port volontaire du couvre-visage.
- Le nettoyage et la désinfection des surfaces et des objets.
- La ventilation des lieux de travail (locaux et véhicules).
- La communication, l'information et la formation, etc.

COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

ONEPELL 

Autres sources

Autres sources offrant des procédures et affiches utiles

- Les CSMO
- MSSS
- ASP
- Gouvernement du Québec
- Centre Patronal (espagnol)
- MAPAQ

GUIDE PRATIQUE POUR LES GESTIONNAIRES

Outils de travail pour faciliter la mise en place des
mesures de prévention pendant la pandémie de la
COVID-19



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Quoi faire en cas de contamination



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



En cas de contamination

Pour votre employé

Lorsqu'un employé obtient un résultat positif à la COVID-19, la **santé publique doit être informée** en composant le 1 877 644-4545.

- Évaluer les mesures à prendre pour les autres membres de votre personnel
- Lorsqu'un employé est en attente des résultats, il doit être isolé.
- Prévoir une séance d'information aux membres de l'équipe.
- Les directives pour le retour au travail émises par la santé publique sont respectées.

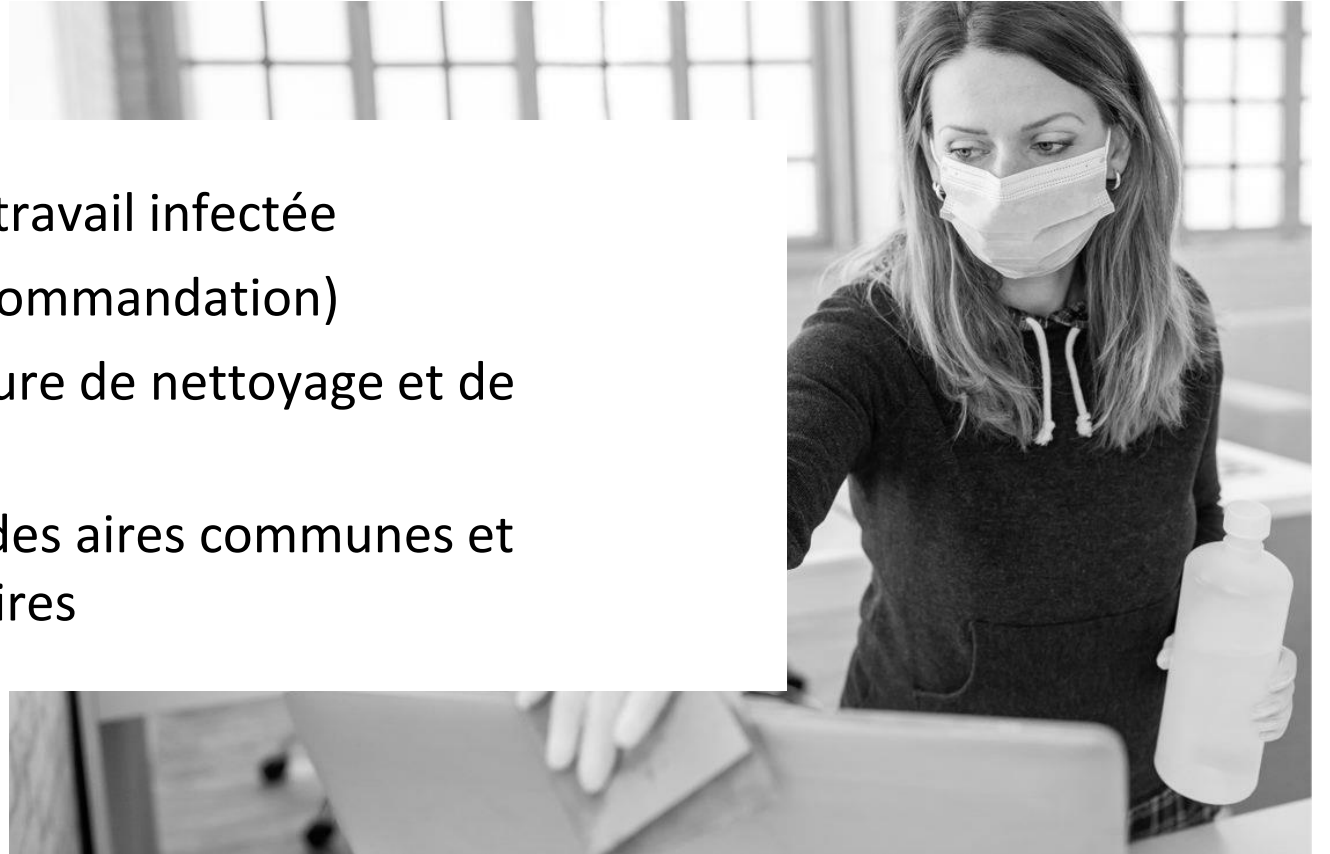


ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



En cas de contamination

- Fermer la zone de travail infectée
- Délai 3 heures (recommandation)
- Établir une procédure de nettoyage et de désinfection
- Inclure nettoyage des aires communes et installations sanitaires



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Information et formation

- Formation
- Information des travailleurs



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



COMPÉTENCE
CULTURE
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Formation en ligne aux travailleurs

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

Avec l'aide financière de :

Québec 

FORMATION Hygiène et salubrité au travail en contexte de pandémie *Volet pour les travailleurs*

Type : Formation en ligne interactive

Coût : Gratuit

Durée : 90 minutes, divisée en 8 capsules réparties sur un calendrier de 4 semaines



<https://b12.apprentx.rocks/csmocovid/login?groupId=yx7MV>

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

 **COMPÉTENCE
CULTURE**
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

**MORNEAU
SHEPELL** 



Hygiène et salubrité au travail en contexte de pandémie

Volet pour les travailleurs

Thèmes couverts:

- Notions de base sur la COVID-19 : symptômes, modes de transmission et autoévaluation de son état
- Lavage des mains
- Distanciation physique
- Hygiène respiratoire et couvre-visage
- Entretien de son poste de travail, de ses outils et des aires communes
- Santé mentale
- Comment bien lire l'information
- Renforcement des connaissances et des habitudes



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



COMPÉTENCE
<https://p12.apprentx.rocks/csmocovid>

COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Pauses de sécurité virtuelle (information et sensibilisation)

- Sensibilisation et information des travailleurs

Attention! Mesures de distanciation dans les réunions à respecter!

Contenu type:

- Rappel des mesures de prévention, de distanciation et d'hygiène
- Mises à jour des différentes mesures (si nécessaire)



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

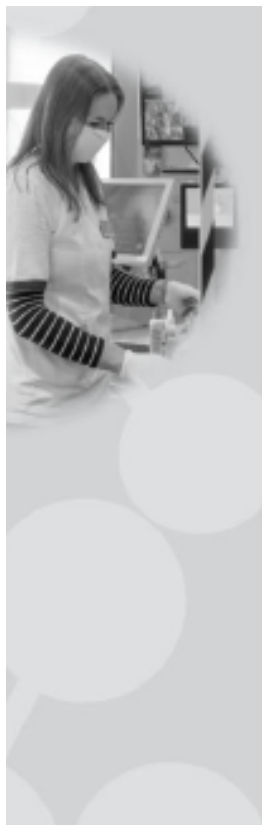


COMPÉTENCE
CULTURE
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Pauses de sécurité virtuelle (information et sensibilisation)

Manuel p. 25



Pause de sécurité

Sujet : Quand porter un masque?

Comment diffuser la pause-sécurité :

Dans la colonne de gauche se trouve des questions pour favoriser la discussion avec vos travailleurs et échanger. La réponse à la question se trouve dans la colonne de droite.

Questions d'animation pour favoriser la discussion entre les travailleurs

Réponses et informations complémentaires

Quand devriez-vous porter un masque?

Le port du masque et d'une protection oculaire n'est pas obligatoire lorsque les travailleurs sont à 2 mètres et plus.

Est-ce que vous pouvez porter le même masque toute la journée?

Non
Si le masque est descendu, enlevé, il devrait être remplacé.
Dès qu'il est humide, il faut le changer.

Est-ce que vous pouvez descendre votre

Avec les risques de contamination qu'amène la

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

 **COMPÉTENCE
CULTURE**
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

**MORNEAU
SHEPELL** 

Capsules vidéos

(information et sensibilisation)

*Disponible gratuitement
pour vos employés*

- Capsule d'information
(2 minutes)
- Mini formation
(11 minutes)



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

MORNEAU SHEPELL

Chapitre 3/Passer à l'action : les rôles et responsabilités des intervenants en contexte de pandémie

Mise en contexte

- Revue des droits et obligations (employeur et employés)

Rôles et responsabilités des intervenants

- Rôle du superviseur
- Rôle du travailleur
- Implication du comité de SST (s'il existe)

Avec l'aide financière de :

Québec 

MORNEAU
SHEPELL 



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

Revue des droits et obligations

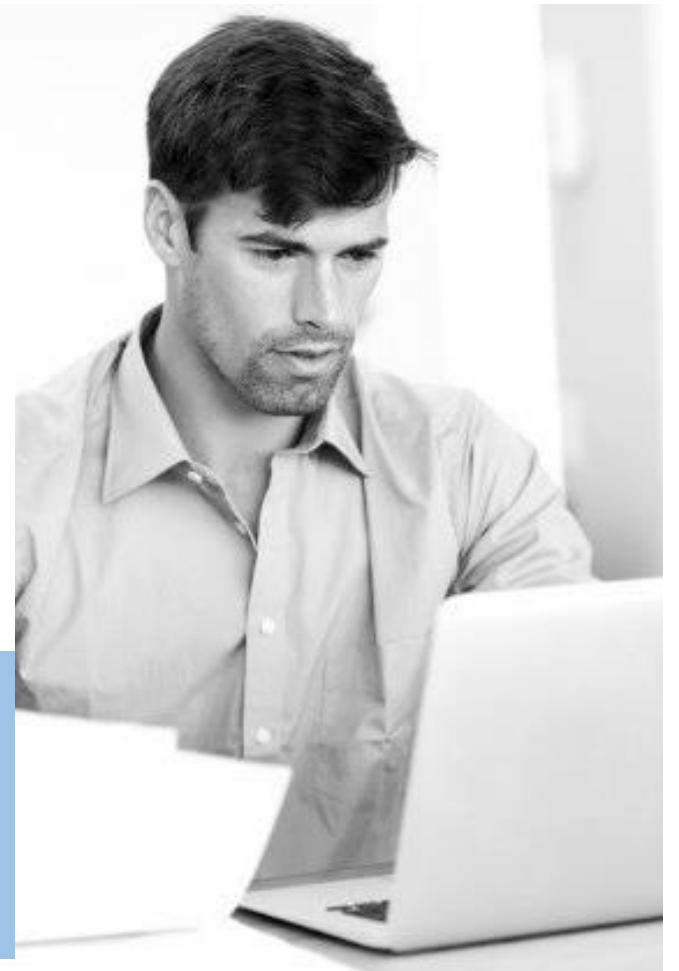
Pour les travailleurs

- Se protéger
- Participer à l'identification des risques
- Connaître le programme de prévention (plan d'action)
- Être formé et informé
- Droit de refus

Le travailleur conserve son droit de refus.

Le risque « zéro » n'existe pas:

— Identifier — Contrôler — Éliminer —



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Droit de refus

Rappel des étapes :

- Le travailleur communique avec son supérieur immédiat
- Ils examinent la situation ensemble:
 - En cas d'accord: solution mise en place et appliquée
 - En cas de désaccord: décision de l'inspecteur



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



MORNEAU
SHEPELL 

Mise en contexte

LSST pour l'employeur (ses représentants)

Établissement sécuritaire

Méthodes et
techniques

EPI

Formation

Information

Hygiène

Obligations

*Prendre les mesures
nécessaires et
raisonnables à la
protection des travailleurs
(art.51, LSST)_s*



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



COMPÉTENCE
CULTURE
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Orientations CNESST et de la santé publique



COVID-19

CNESST

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>

**Institut national
de santé publique
Québec** 

<https://www.inspq.qc.ca/>



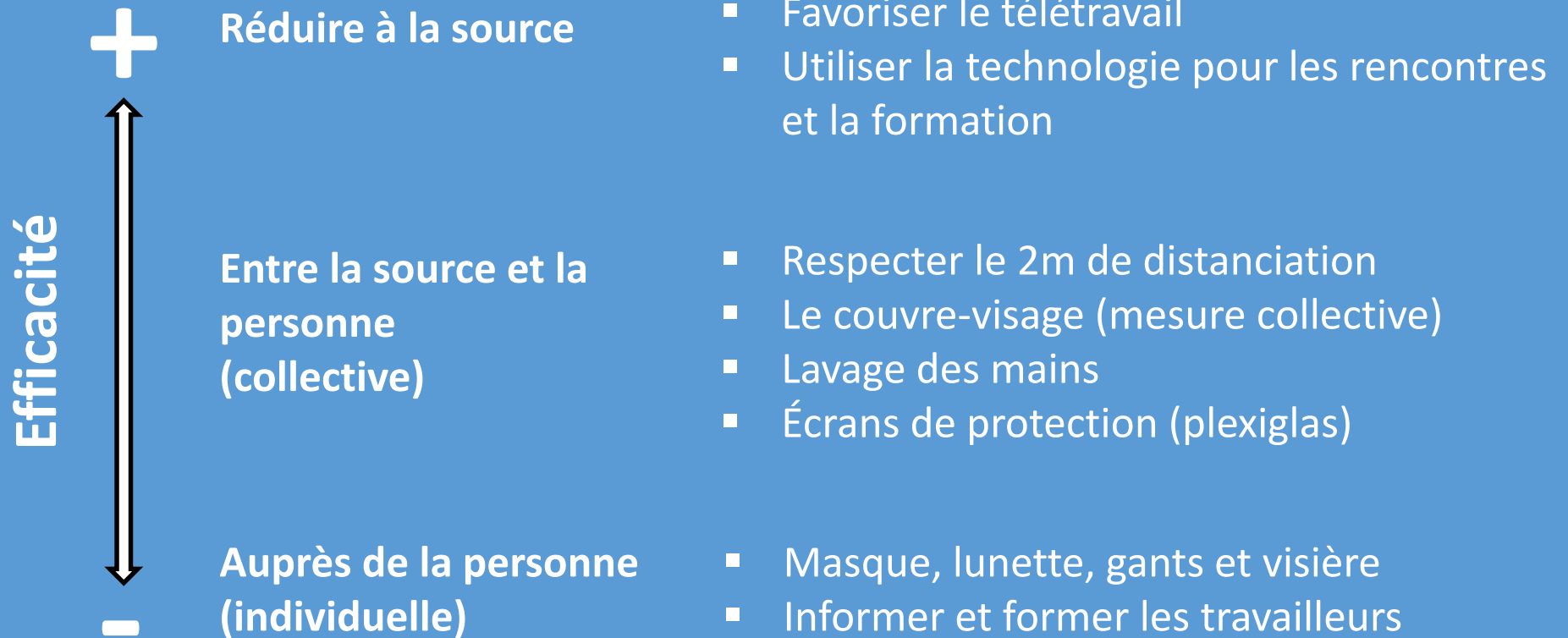
ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



**COMPÉTENCE
CULTURE**
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

**MORNEAU
SHEPELL** 

Rappel: efficacité des moyens selon la LSST



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

 **COMPÉTENCE
CULTURE**
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

**MORNEAU
SHEPELL** 

Rôles et responsabilités des intervenants

- Rôle du superviseur
- Rôle du travailleur
- Implication du comité de SST (s'il existe)



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Rôles du travailleur

Ne pas s'exposer pas (ni n'exposer leurs collègues) à un danger de contamination en (art. 49 LSST):

- Appliquant les normes d'hygiène
- Respectant les consignes de prévention en adoptant des comportements sécuritaires (distanciation, ÉPI)
- Participant aux activités d'identification des dangers
- Évitant les contacts directs (se serrer la main, les accolades)
- Informer la direction s'il présente des symptômes



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



COMPÉTENCE
CULTURE
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Rôle du comité SST

Définir des consignes applicables dans votre milieu de travail en comité :

- Être visible et transparent
- Communiquer clairement les mesures de prévention
- Gérer efficacement les changements
- Être à l'écoute et ajuster les mesures



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Rôle du gestionnaire

Faire preuve de « diligence raisonnable » (art. 51 LSST):

- Formation et information de son équipe
- Évaluer quotidiennement la situation sur le terrain (rigueur)
- Voir à l'application des mesures de prévention (discipline)
- Registre de désinfection
- Montrer l'exemple



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS



Mesures pour les tiers

Vos responsabilités pour encadrer toutes personnes externes à votre entreprise :

- Communiquer clairement les mesures d'hygiène et de distanciation physique
- Effectuer la vérification de l'état de santé des personnes externes
- Superviser les personnes externes
- Fournir le matériel de désinfection des mains
- Coordonner les travaux pour respecter la distanciation physique



ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

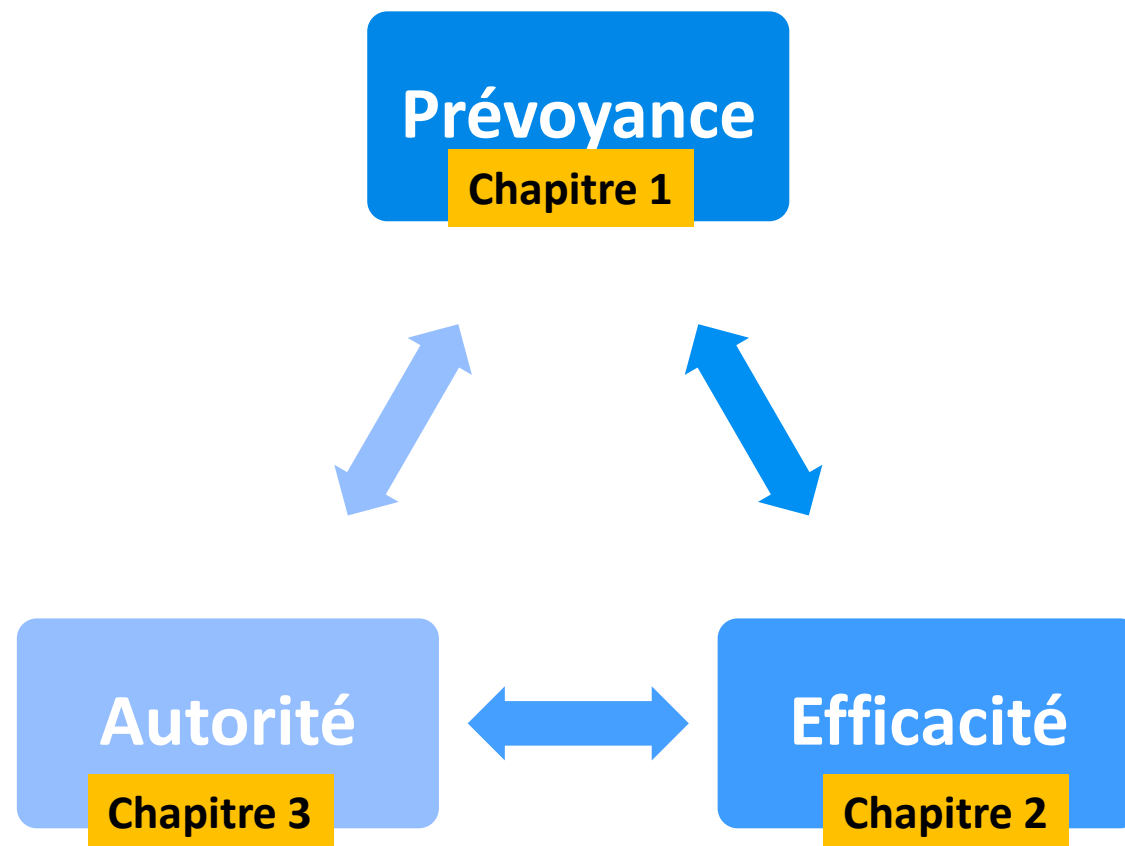


COMPÉTENCE
CULTURE
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

MORNEAU
SHEPELL 

Code criminel: comment se protéger ?

La diligence raisonnable



Chapitre 1

- Introduction
- Mesures de prévention à mettre en place
- Outils proposés pour vos suivi

Chapitre 2:

- Révision des procédures et en cas de contamination
- Information et formation des employés

Chapitre 3

- Rôles et responsabilités des intervenants

ENSEMBLE POUR VOUS
VOS COMITÉS SECTORIELS

 **COMPÉTENCE
CULTURE**
COMITÉ SECTORIEL DE
MAIN-D'ŒUVRE EN CULTURE

**MORNEAU
SHEPELL** 

Merci pour votre participation à notre webinaire d'aujourd'hui!

Sondage de satisfaction!



Avec l'aide financière de :

